

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Du 1<sup>er</sup> décembre 2015

Membres du Conseil Municipal : 15

Présents : 14

Absent(s) excusé(s) : 1

Procuration(s) : 1

Votants : 15

L'an deux mille quinze et le 1<sup>er</sup> décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DEVRIENDT, Maire de Galargues.

---

**Présents :** Jean-Marc PUBELLIER, Christine BARNIER, Axel COULAZOU, Bernard KELLER, Nathalie ESCURET, Anne-Marie TORRENT, Jean-Marie HURTHEMEL, Sylvie AUTRAN, Vincent ESTOUR, Stéphanie PALGE, Jean-Luc PINCHOT, Thomas QUINET.

**Absent(s) :** Nicolas BEAUQUIER

**Procuration(s) :** Nicolas BEAUQUIER à Jean-Marc PUBELLIER

**Secrétaire de séance :** Thomas QUINET

---

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du C.M. du 22 septembre 2015
2. Informations communales
3. Avis du conseil sur la dissolution du SIERNEM demandée par la préfecture (délibération)
4. Taux d'Indemnité d'Administration et de Technicité des agents (IAT) (délibération)
5. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2016 (délibération)
6. Vote des tarifs des concessions du cimetière (délibération)
7. Demande de subvention au titre de la DETR 2016 concernant la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux suite au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) (délibération)
8. Présentation du rapport annuel 2014 du SMGC (délibération)
9. Questions diverses....

À 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, en date du 27 novembre 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Denis DEVRIENDT, Maire.

Il est procédé à l'appel des élus.

**Désignation du secrétaire de séance (Art. L 2121-15 du CGCT) : Thomas QUINET**

## 1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2015

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

## 2. Informations communales

### ▪ **Agenda**

- ✚ Élections Régionales les dimanches 06 et 13 décembre 2015
- ✚ Conseil Communautaire le jeudi 10 décembre 2015 à GALARGUES, à 18h30
- ✚ Course de la Pène et 2<sup>ème</sup> édition de la journée des artistes le dimanche 20 décembre 2015
- ✚ Cérémonie des vœux, le vendredi 8 janvier à 18h30
- ✚ Repas des aînés avec la commune de CAMPAGNE le dimanche 24 janvier 2015

## 3. Avis du conseil sur la dissolution du SIERNEM demandée par la préfecture

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRÉ du 7 août 2015 vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent. Ainsi les préfets doivent réviser, avant le 31 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale, en collaboration avec la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, CDCI.

M Le Préfet de l'Hérault a présenté ce projet de révision du schéma à la CDCI du 5 octobre 2015.

Ce projet de schéma comprend une proposition de fusion du SIERNEM avec le Syndicat Hérault Énergies.

L'avis des conseils municipaux des communes est sollicité par les propositions de modification de la situation existante.

Les communes membres du SIERNEM sont «contre » ce projet de fusion car il supprime une intercommunalité efficace, rationnelle et de réelle proximité.

Ainsi, parmi les arguments contre cette fusion, M. le Maire rappelle que :

- Le SIERNEM a souvent été montré en exemple pour son organisation efficace et la souplesse d'intervention lors des travaux,
- L'équité entre les communes de petite taille du Nord-Est Montpelliérain et l'écoute ont toujours été de mise au sien du SIERNEM,
- Des économies d'échelle ont été réalisées à différents niveaux (travaux, emprunts, études...), car le SIERNEM mutualise,
- L'utilisation de tous les crédits (peu de report de travaux) est un gage d'un fonctionnement opérationnel,
- L'adhésion volontaire du SIERNEM à Hérault Énergies, il y a quelques années, est donc une complémentarité avec cette structure et non une mise en concurrence ou un échelon redondant,
- Le SIERNEM a fait ses preuves dans son pouvoir de décision,
- Le SIERNEM est le porteur financier des projets communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **DONNE un avis défavorable** à la proposition de fusion du SIERNEM avec le Syndicat Hérault Énergies, présentée dans le schéma départemental de coopération intercommunale.
- **DONNE POUVOIR à M. le Maire** pour signer tout document relatif à cette affaire

#### **4. Taux d'Indemnité d'Administration et de Technicité des agents (IAT)**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir les droits aux IAT à l'ensemble du personnel communal.

#### **5. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2016**

En application de l'article L161261 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut sur autorisation de son Conseil Municipal engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent (2015)

Monsieur le Maire demande au conseil :

- ✓ De l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET COMMUNAL		BUDGET ASSAINISSEMENT	
CHAPITRE 20			
2051	2 875 €		
CHAPITRE 21			
2111	40 000 €	21532	3 900 €
CHAPITRE 23			
2313	100 000 €		

- ✓ De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **VOTE la continuité** du budget investissement Communal et Assainissement 2016

#### **6. Vote des tarifs des concessions du cimetière**

Le conseil municipal décide de reporter le vote des tarifs des concessions au prochain conseil.

#### **7. Demande de subvention au titre de la DETR 2016 concernant la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux suite au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'a été approuvé, lors du conseil municipal du 22 septembre dernier, la réalisation d'un agenda programmé d'accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux. Afin de procéder à la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité, il convient de solliciter une subvention au titre de la DETR 2016, auprès de la préfecture.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **SOLLICITE** une subvention la plus large possible au titre de la DETR 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### **8. Présentation du rapport annuel 2014 du SMGC**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, en début de séance, et accepté à l'unanimité.

## **9. Questions diverses....**

- **Schéma de mutualisation** : ce point a été ajouté à l'ordre du jour en début de séance, et accepté à l'unanimité.

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 oblige les communes et leurs groupements à établir un schéma de mutualisation.

La CCPL propose, aux communes membres, un schéma de mutualisation qui consiste à mettre en commun des moyens ou des services.

Il peut s'agir :

- ✓ de la mutualisation des achats par le groupement de commandes,
- ✓ de la mise à disposition de services (Instruction des Autorisation du Droit des sols, marchés publics,)
- ✓ de la mise en commun des moyens matériels par le prêt de matériel etc...

La création de services communs permet aux communes et à la communauté de partager des ressources humaines, des moyens, etc... Le but étant de réaliser des économies d'échelle.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Schéma de mutualisation proposé par la CCPL.

**Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h50.**